

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REVISION DE LA RECONNAISSANCE D'UNE
RÉSERVE NATURELLE OU D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE D'INTÉRÊT
SCIENTIFIQUE

AGW du 2 MAI 2024 – chapitre 2 section 2

CADRE 1.1 : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
IDENTIFICATION DU GESTIONNAIRE	<i>DNF / nom du gestionnaire agréé</i>
IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE LA DEMANDE	<i>Nom</i>
FONCTION DU RESPONSABLE DE LA DEMANDE	<i>Conservateur, agent, responsable de service...</i>
SI GESTIONNAIRE AGRÉÉ	<i>Forme sociale et siège social</i>
DATE DE LA DEMANDE	<i>Date</i>

CADRE 1.2 : IDENTIFICATION DE L'AIRE PROTEGEE	
TYPE D'AIRE PROTÉGÉE	<i>Réserve naturelle / CSIS</i>
NOM DE L'AIRE PROTÉGÉE	<i>Nom</i>
LOCALITÉ	<i>Commune(s)</i>
CANTONNEMENT DNF RESPONSABLE	<i><DIRECTION>, <CANTONNEMENT>, <ADRESSE></i>
COMMISSION DE GESTION RESPONSABLE	<i>CGRN <XXXX> ou CGSIS <XXXX></i>
PROPRIÉTAIRE	<p style="text-align: center;"><i>Propriétaire public : Région wallonne, commune de <NOM> ou autre <NOM></i></p> <p style="text-align: center;"><i>Ou propriétaire - gestionnaire agréé <NOM></i></p> <p style="text-align: center;"><i>Ou « autre propriétaire »</i></p> <p style="text-align: center;"><small><i>(Le nom du propriétaire ne doit pas être transmis ici. L'accord du propriétaire est obligatoire, celui-ci est transmis par le Gestionnaire à l'Inspecteur général qui le transmet au Ministre au moment de la demande)</i></small></p>

CADRE 1.3 : MOTIFS DE DEMANDE DE REVISION

La demande de révision concerne le plan de gestion (y compris l'identification des parties de réserves intégrales et dirigées)	<i>Si oui, remplir uniquement les cadres 3 à 7</i>
La demande de révision concerne le gestionnaire	<i>Si oui, donnez le nom du gestionnaire précédent</i>
La demande de révision concerne des parcelles (extension ou modification)	<i>Si oui, remplir uniquement le cadre 8 – à moins que le Gouvernement ne l'estime pas nécessaire, toute modification concernant le périmètre fera l'objet d'une procédure de reconnaissance normale.</i>
La demande de révision concerne les objectifs de conservation	<i>Si oui, remplir uniquement le cadre 2</i>
Développement des motifs de la demande de révision (détaillez)	xxx

CADRE 2 : MODIFICATION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

La demande de révision concerne une modification des objectifs de conservation

Si oui, remplir les cadres où des éléments doivent être modifiés

Description synthétique des objectifs de conservation poursuivis

Synthèse des objectifs de conservation poursuivis.

MAX / 2500 caractères espaces compris

Objectifs de conservation « habitats »

Liste numérotée des principaux habitats cibles, principalement les habitats à caractère patrimonial, ou ayant une importance régionale ou communautaire. La correspondance éventuelle avec les habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats » de Natura 2000) doit être appliquée.

Synthèse sur l'état, les menaces et la gestion des objectifs de conservation « habitats »

MAX / 2500 caractères espaces compris

Objectifs de conservation « espèces »

Liste numérotée des principales espèces-cibles, principalement les espèces à caractère patrimonial, ou ayant une importance régionale ou communautaire. La correspondance éventuelle avec les espèces de la Directive Oiseaux et autres espèces d'intérêt communautaire (annexe II, IV et V de la Directive « Habitats » de Natura 2000) doit être appliquée. Les noms d'espèces sont fournis selon la nomenclature scientifique, éventuellement accompagnés du nom vernaculaire.

Synthèse sur l'état, les menaces et la gestion des objectifs de conservation « espèces »

MAX / 2500 caractères espaces compris

AUTRES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Liste numérotée des autres objectifs de conservation, en ce compris les objectifs de conservation ayant un impact sur le paysage, et brève description de leur pertinence

Synthèse sur l'état, les menaces et la gestion des autres objectifs de conservation dont le paysage

MAX / 2500 caractères espaces compris

CADRE 3 : IDENTIFICATION DES PARTIES DE RESERVES NATURELLES INTEGRALES ET DIRIGÉES ET PLANS D'EAU (POUR LES RN UNIQUEMENT)

La demande de révision concerne une modification des parties de réserves intégrales et dirigées	<i>Si oui, remplir les cadres de manière complète avec les nouvelles données</i>	
<u>Parties de réserves naturelles intégrales</u>		
<u>Parcelle cadastrale</u> <i>Références cadastrales précises, commune, division, section, numéro de parcelle ; format CAPAKEY</i>	<u>Contenance</u> <i>(en ha)</i>	<u>Superficies concernées</u> <i>Si seulement une partie de la parcelle fait l'objet d'une demande de reconnaissance (en ha)</i>
XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX
TOTAL superficie réserve naturelle intégrale		TOTAL
<u>Parties de réserves naturelles dirigées</u>		
<u>Parcelle cadastrale</u> <i>Références cadastrales précises, commune, division, section, numéro de parcelle ; format CAPAKEY</i>	<u>Contenance</u> <i>(en ha)</i>	<u>Superficies concernées</u> <i>Si seulement une partie de la parcelle fait l'objet d'une demande de reconnaissance (en ha)</i>
XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX
TOTAL superficie réserve naturelle dirigée		TOTAL

CADRE 4 : MENACES EXISTANTES OU POTENTIELLES

La demande de révision concerne une modification des menaces existantes ou potentielles	<i>Si oui, remplir les cadres où des éléments doivent être modifiés</i>
<p><i>Synthèse sur les EEE et les mesures de gestion relatives dans l'aire protégée. Les noms d'espèces sont fournis selon la nomenclature scientifique, éventuellement accompagnés du nom vernaculaire.</i></p> <p>MAX / 2500 caractères espaces compris</p>	
<p><i>Synthèse sur les autres menaces et problèmes relatifs à la conservation de l'aire protégée. Dégradations, pressions anthropiques, absence de suivi, infrastructure d'accueil ou signalétique manquante, etc.</i></p> <p>MAX / 2500 caractères espaces compris</p>	

CADRE 5 : LEVÉES D'INTERDICTION

La demande de révision concerne une modification des dérogations ou levées d'interdiction

Si oui, remplir les cadres où des éléments doivent être modifiés

Synthèse des levées d'interdiction sollicitées ; les interdictions dont le demandeur sollicite la levée, concernant la régulation éventuelle des espèces gibier, les motifs que le demandeur poursuit, l'impact attendu, et les périodes concernées.

La régulation des populations animales ou végétales qui peuvent porter atteinte aux objectifs de conservation peut être autorisée par dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature ; le contrôle des populations de grands ongulés ou d'espèces exotiques envahissantes, notamment par des activités cynégétiques.

MAX / 5000 caractères espaces compris

CADRE 6 : MESURES DE GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La demande de révision concerne une modification des mesures de gestion des espèces exotiques envahissantes

Si oui, remplir les cadres où des éléments doivent être modifiés

Synthèse des mesures de gestion envisagées pour les espèces exotiques envahissantes.

MAX / 2500 caractères espaces compris

CADRE 6 : ACCÈS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

La demande de révision concerne une modification des conditions d'accès du public et les aspects sensibilisation

Si oui, remplir les cadres où des éléments doivent être modifiés

Synthèse sur l'accès du public (existence d'un zonage A B C, de voies publiques, description et évaluation de la fréquentation actuelle du public, restrictions récurrentes d'accès éventuelles souhaitées à solliciter...) et actions de communication, sensibilisation, information du public.

MAX / 2500 caractères espaces compris

CADRE 7 : SUIVI BIOLOGIQUE

<p>La demande de révision concerne une modification du suivi biologique</p>	<p><i>Si oui, remplir les cadres où des éléments doivent être modifiés</i></p>
<p><i>Une synthèse relative à l'interprétation des données biologiques existantes au moment du dépôt de la demande de reconnaissance (en ANNEXE : l'inventaire des données biologiques disponibles au moment du dépôt de la demande). Noter également l'absence de relevés pour certains groupes d'espèces animales ou végétales. Les noms d'espèces sont fournis selon la nomenclature scientifique, éventuellement accompagnés du nom vernaculaire.</i></p> <p>MAX / 5000 caractères espaces compris</p>	

<p>CADRE 8 : PERSPECTIVES</p>	
<p>La demande de révision concerne une modification des perspectives</p>	<p><i>Si oui, remplir les cadres où des éléments doivent être modifiés</i></p>
<p><i>Perspectives de conservation, restauration ou valorisation à moyen et long terme, travaux ou projets envisagés...</i></p> <p>MAX / 2500 caractères espaces compris</p>	

CADRE 8 : PARCELLES CONCERNEES

Pour une réserve naturelle				
<u>Parcelles cadastrales</u> <i>Références cadastrales précises, commune, division, section, numéro de parcelle ; format CAPAKEY</i>	<u>Contenance totale de la parcelle</u> <i>(en ha)</i>	<u>Superficies concernées par la demande</u> <i>Si seulement une partie de la parcelle fait l'objet d'une demande de reconnaissance (en ha)</i>		<u>Modifications</u> <i>Détailler</i>
XXX	XXX	XXX		
XXX	XXX	XXX		
XXX	XXX	XXX		
Pour une CSIS				
<u>Parcelles cadastrales où se situent les principales entrées de la cavité</u> <i>Références cadastrales précises, commune, division, section, numéro de parcelle ; format CAPAKEY</i>	<u>Contenance totale de la parcelle</u> <i>(en ha)</i>	<u>Coordonnées des entrées</u> <i>Coordonnées géographiques de chaque entrée connue</i>	<u>Longueur du développement accessible au gestionnaire</u> <i>(En m)</i>	<u>Modifications</u> <i>Détailler</i>
XXX	XXX	XXX	XXX	
XXX	XXX	XXX	XXX	
XXX	XXX	XXX	XXX	

CADRE 10 : ANNEXES

ANNEXES OBLIGATOIRES publiques

Identification du gestionnaire agréé

SI LE DEMANDEUR EST UNE PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVÉ

Annexe A1 : Statuts coordonnés

Annexe A2 : Composition de l'organe d'administration en exercice

Annexes cartographiques	
<p>CARTE DE SYNTHESE DE L'AIRE PROTEGEE DANS SON CONTEXTE</p> <p><i>Le rayon de 100m autour de la réserve, indiqué dans l'AGW, peut se visualiser par l'indication d'une échelle sur la carte</i></p>	<p><i>Annexe B1 : Carte de synthèse identifiant 1) l'affectation au plan de secteur des parcelles visées par la demande, et les parcelles qui bénéficient, au moment de la demande, dans un rayon de cent mètres autour du périmètre de la demande, d'une protection en matière de conservation de la nature, de patrimoine, ou d'aménagement du territoire, y compris : (1) le réseau Natura 2000 ; (2) la protection du patrimoine ; (3) la carte archéologique ; (4) les parcs naturels ; (5) les parcs nationaux ; (6) les réserves naturelles ; (7) les cavités souterraines d'intérêt scientifique/</i></p>
<p>PLAN DU PERMETTRE DE LA RN ou DEVELOPPEMENT DE LA CSIS</p>	<p><i>Annexe B2 : Pour les RN : un plan, dressé sur fond parcellaire cadastral et à une échelle adaptée, qui représente le périmètre de la réserve naturelle. Pour une cavité souterraine d'intérêt scientifique : un plan qui représente le développement connu de la cavité.</i></p>
Pour une réserve naturelle	
<p>CARTE DE SYNTHESE DES ELEMENTS d'INTERÊT DANS LA RN</p>	<p><i>Annexe B3 : Carte de synthèse qui identifie et qui localise les éléments d'intérêt particulier, et la répartition des milieux naturels selon le deuxième niveau de l'arbre de classification de la typologie WalEUNIS disponible sur le Portail Biodiversité de la Région wallonne.</i></p>
ANNEXES FACULTATIVES PUBLIQUES	
	<p><i>Annexe C1 : Export Excell des données biologiques individuelles existantes</i></p>
	<p><i>Annexe C2 : Bibliographie (complète ou indicative)</i></p>
	<p><i>Annexe C3 : Proposition de zonage ABC</i></p>

ANNEXES OBLIGATOIRES CONFIDENTIELLES

(Annexes réservées aux services de l'administration qui traitent le dossier de reconnaissance et au Gouvernement)

SI LE GESTIONNAIRE EST AUSSI LE PROPRIÉTAIRE	<i>Annexe D1 : Joindre une copie de l'acte authentique ou du titre transcrit ou enregistré établissant les droits réels ou personnels dont dispose le gestionnaire sur les parcelles concernées et lui permettant de remplir ses missions, ces droits devant avoir été concédés pour une durée minimale de 30 ans</i>
SI LE GESTIONNAIRE N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE	<i>Annexe D2 : Joindre 1) l'accord des propriétaires des parcelles concernées et 2) une copie de l'acte authentique ou du titre transcrit ou enregistré établissant les droits réels ou personnels dont dispose le gestionnaire sur les parcelles concernées et lui permettant de remplir ses missions, ces droits devant avoir été concédés pour une durée minimale de 30 ans</i>
SI LES PARCELLES FONT L'OBJET D'UNE LOCATION À VOCATION AGRICOLE	<i>Annexe D3 : Joindre l'accord des locataires concernés</i>

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024 établissant des modèles-types de plan de gestion, de rapport périodique de gestion, de formulaires de demande, d'envoi ou de notification, de déclarations de créance, en vertu des articles 2, 4, 5, 12, 24, 39, 41, 43, 44 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles et les cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Namur, le 5 juillet 2024.

La Ministre de la Nature,

C. TELLIER